



# 46<sup>ème</sup> édition 12h La Chinelle

07-08 et 09 août 2026

ORGANISATEUR ASBL EVENT SEE

L'asbl « Event See » organise les **07, 08 et 09 août 2026** une épreuve d'endurance tout terrain. Cette épreuve sera organisée conformément au Code Sportif de la Fédération Internationale Motocycliste (**FIM**), du Code Sportif, ainsi que le code Ethique de la Fédération Motocycliste de Belgique (**FMB**), du présent **règlement**.

L'épreuve internationale d'enduro est inscrite au calendrier Open FIM Europe sous le numéro EMN: 30/1519

La Chinelle 2026 aura lieu du **7 au 9 août 2026**, celle-ci se déroulera à Franchimont-Philippeville (25 km au sud de Charleroi) et se constitue en une épreuve d'endurance disputée d'une **seule manche** de 12 heures: **Départ à minuit / Arrivée à midi**.

Le nombre d'équipages engagés sera limité à cent cinq (**105**).

Chaque équipe se compose de minimum 2 coureurs et de maximum 3 coureurs pour les catégories Inters, Nationaux, ou à quatre coureurs maximum pour les catégories Chinelle, Gentlemen & Girls et Jeunes. Aucun de ces quatre coureurs ne peut être titulaire d'une licence motocycliste de type 'nationaux' 'inter' ou 'S1 et S2(supermoto)' depuis au moins 4 ans.

## 0.1 PARCOURS

Le parcours de la course des 12 heures est constitué de zones tout-terrain, de petites routes, de chemins de campagne et sous-bois, accessibles à tous.

La piste aura une largeur suffisante (sur de courtes distances, la piste pourra être plus étroite) et une longueur de plus ou moins 7 km, elle sera délimitée par des banderoles, des barrières Nadar, des obstacles naturels.

La direction de course possède le pouvoir de modifier le parcours avant ou après le départ.

## 1 ENGAGEMENT

---

### 1.1 EQUIPAGE

Chaque équipe se compose de minimum 2 coureurs et de maximum 3 coureurs pour les catégories Inters, Nationaux S2 et S1(supermoto).

Pour les catégories Chinelle, Gentlemen, Girls & jeunes, il est possible de former des équipes de quatre coureurs. Aux conditions ci-après :

Aucun des quatre coureurs ne peut être titulaire d'une licence motocycliste de type 'nationaux' 'inter' ou 'S2, S1 (supermoto)', quels qu'en soient :

- Les fédérations émettrices
- De la FMB (FMWB, Motorsport Vlaanderen, AMPL, FPCNA, VMCF), d'autres fédérations belges ou étrangères.
- Les disciplines (cross, enduro, supermoto, vitesse, ...) depuis au moins 4 ans.

Concernant les catégories inters et nationaux, l'équipe sera inscrite dans la catégorie correspondant à la licence la plus élevée d'un pilote de l'équipage.

Concernant les catégories Chinelle et Gentleman, c'est l'âge du coureur le plus jeune qui détermine la catégorie.

Une catégorie est réservée aux JEUNES (voir chapitre REGLEMENT PARTICULIER DE LA CATEGORIE 'JEUNES').

**Pour que votre inscription soit complète**, vous devez impérativement, pour chaque coureur, fournir une copie de carte d'identité via le formulaire d'inscription du site, soit par mail ([secretariat@lachineille.be](mailto:secretariat@lachineille.be)).

Les coureurs licenciés d'une fédération autre que la FMWB ou Motorsport Vlaanderen doivent nous transmettre la copie de leur licence pour vérification de la validité ou non de celle-ci.

### Pour les pilotes mineurs :



Les demandes d'autorisation pour les mineurs résidant en Belgique devront être légalisées par l'administration communale de la commune où réside le mineur.



Le document de légalisation : « Autorisation Parentale Mineur » est disponible sur le site internet de la Chinelle section « Infos Pratiques » \ « Documents »



**ATTENTION** : Les licences une manifestation ne sont plus autorisées pour les mineurs résidant à l'étranger. **Aucune licence 1 manifestation ne sera émise sur place pour les mineurs sans autorisation parentale légalisée.**

#### 1.1.1 EQUIPE et ROLE.

En plus des pilotes, chaque équipe se composera de trois autres personnes, le Team Manager de l'équipe devra être désigné parmi ces trois personnes. Seules ces 3 personnes pourront être présentes dans le stand et devront porter en permanence le bracelet autorisant leur présence dans le stand correspondant à la moto engagée par les concurrents de l'équipe.

#### 1.1.2 RÔLE du TEAM MANAGER.

Un Team Manager devra être désigné pour chaque équipage. Aucun coureur ne peut occuper ce rôle. L'identité du Team Manager, son adresse mail et son numéro de portable doivent être communiqué avant le 20/07/2025 par email à l'adresse : [secretariat@lachineille.be](mailto:secretariat@lachineille.be)

**Le secrétariat de la Chinelle remettra au directeur de course la liste complète avec coordonnées téléphone de tous les team manager**

**Le Team Manager est la seule personne responsable et la seule personne de l'équipage autorisée à communiquer officiellement avec les officiels, organisateur et directeur de course.** Il devra rester disponible et joignable durant toute la durée de l'épreuve.

Pour ce Team Manager, **le port d'une chasuble** (fournie lors de la remise des dossards coureurs) **sera obligatoire et indispensable** depuis le samedi matin, (incluant l'ensemble des essais et de l'épreuves principale) jusqu'à la fin de la dernière course.

Une sanction peut être appliquée à l'équipage si le Team Manager n'est pas reconnaissable par le port de la chasuble.

En cas de modification du Team Manager, ceci doit être signifié sans retard à l'organisateur (via e-mail avant l'épreuve ou à la direction de course durant l'épreuve) et un remplaçant doit être proposé en mentionnant son Nr de portable et son adresse email. **Et être en possession d'un bracelet d'identification**

Le Team Manager doit connaître le contenu du présent règlement, un exemplaire papier de la dernière version du règlement et addendum doivent être en sa possession durant toute la durée de l'épreuve, il lui incombe aussi de communiquer et d'informer son équipe des points de ce règlement.

## 1.2 CATEGORIES.

Chaque équipage se verra attribuer une catégorie en fonction des critères repris ci-dessous. Il n'y a pas de classement par cylindrée de motorcycle.

- Internationaux (maximum 3 coureurs par équipage)
- Nationaux (maximum 3 coureurs par équipage)
- Gentlemen (+ 40 ans, )
- Chinelle (+ de 15 ans, hors inter et nationaux sauf sans licence plus de 4 ans)
- Jeunes. (Voir règlement particulier Jeunes)
- Girls

## 1.3 LICENCE – DIVERS

Chaque coureur devra être détenteur d'une licence :

- Une licence FMB : BEX, soit Enduro, Motocross, CSR (course sur route), Supermoto, Ampl, Fpcna, Vmcf. **Les FAM autres que celles citées doivent prendre une licence 1 manifestation !**

Ou

- Une licence émise par une FMN reconnue par la F.I.M., de type Européenne ou Internationale en cours de validité.
- 

Les coureurs qui ne sont pas en ordre de licence peuvent souscrire une licence "une manifestation" via l'application My FMB BMB/Magelan au tarif de

- 45,00 € pour les résidents en Belgique
- 55,00 € pour les majeurs non-résidents.

Pour les possesseurs d'une licence étrangère de type Européenne ou Internationale, une autorisation de sortie de territoire de leur FMN devra être jointe au bulletin d'engagement. Dans le cas contraire, ils pourront décider de prendre une licence "une manifestation" soit via l'application My FMB BMB/Magelan. (55,00 € pour les majeurs résidents à l'étranger)

#### 1.4 DROIT D'ENGAGEMENT.

Le droit d'engagement par équipage est fixé à 950 € et comprend :

- Frais d'engagement
- 3 bons de 10 litres essence
- 2 cyalumes
- 150 euros de caution Environnement (Un formulaire vous sera remis au WELCOME pour l'état des lieux)

Les 150 euros de caution Environnement versés lors de l'engagement vous seront remboursés après l'état des lieux du commissaire de stand ou membre de l'organisation, lors de votre départ. Cette caution Environnement sera reversée sur le compte de l'engagement.

S'il n'est pas procédé à l'état des lieux, la caution sera conservée par l'organisateur.

Le processus d'engagement se fait en ligne via le site [www.lachinelle.be](http://www.lachinelle.be)

Les engagements complets devront être en possession de l'organisateur au plus tard le 31 juillet 2026 à 23.59hr (dans la limite des cent cinq places disponibles).

Les équipages non en ordre d'inscription le 20 juillet 2026, ne seront pas repris sur la liste des engagés au programme officiel de l'épreuve,

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser autant l'inscription d'un équipage, que d'un pilote ou un Team Manager sans avoir à se justifier.

#### 1.5 RESPECT DES REGLEMENTS ET NON-RECOURS ENVERS LES ORGANISATEURS.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer aux règlements, en acceptant toutes les clauses et s'interdisant ainsi tout recours envers les organisateurs.

Les concurrents s'engagent à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par les Codes Sportifs et Ethique FMB et FIM.

Les organisateurs, pour leur part, s'engagent à souscrire une assurance RC ORGANISATEUR auprès de la FMWB.

#### 1.6 ANNULATION DE L'EPREUVE.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes à l'organisation (intempéries, calamités, ou autres...), l'organisateur ne remboursera que 50 % de la valeur de l'engagement.

S'il devait y avoir une annulation le jour de l'épreuve, aucun remboursement ne serait effectué.

## 2 ACCES AU SITE – Avant et pendant la course.

---

### 2.1 WELCOME LOCALISATION.

Le WELCOME se situe au 1<sup>er</sup> étage du terrain de football de SURICE (Rue Curiat, 40 – 5600 SURICE) il sera ouvert uniquement selon les horaires d'ouverture ci-dessous.

### 2.2 PASSAGE OBLIGATOIRE DES PILOTES et TEAM MANAGER au WELCOME.

**Avant toute arrivée et entrée sur l'esplanade de la Chinelle, le passage au Welcome de Surice est OBLIGATOIRE**, pour chaque Pilote et Team Manager...

#### Horaire d'ouverture du WELCOME.

- Jeudi 07 août 2025 de 13h00 à 20h00
- Vendredi 08 août 2025 de 09h00 à 20h00
- Samedi 09 août de 06h30 à 07h30

Le passage obligatoire au secrétariat est destiné à :

- Contrôler de la licence, la carte d'identité de chaque pilote et placer le bracelet.
- Contrôler de la carte d'identité du Team Manager et placer le bracelet.
- Distribuer au Team Manager les bracelets pour les autres membres de l'équipe.
- Remettre les autocollants (numéros et publicitaires) à apposer sur les motos.
- Remettre le Pass d'accès véhicules.
- Remettre la chasuble Team Manager

L'équipage recevra un nombre de PASS Parking/Stand équivalent au nombre de Pilotes engagés. Un seul véhicule sera autorisé derrière le stand. Les autres devront être garé dans le packing dédié.

Ces documents sont uniques et ne peuvent être copiés ou transmis frauduleusement.

Une sanction peut être appliquée à l'équipage volontairement fautif.

### 2.3 ACCES AU SITE DE LA COURSE.

#### **Sans Pass d'accès les véhicules se verront interdire l'accès au site de la Chinelle.**

Lors du passage au WELCOME, il sera remis 1 bracelet par coureur inscrit, les autocollants de numéros # à apposer sur chaque moto, un bracelet Team Manager et 4 bracelets les mécanos et panneauteur.

Il est de l'autorité du Team Manager et de la responsabilité de l'équipage et de gérer pour que les accompagnants soient en ordre du bracelet d'entrée.

Il ne sera pas possible d'accéder au site de la Chinelle sans être en ordre de PASS véhicule, preuve d'inscription et bracelet pour chaque accompagnant. SEUL l'organisateur gère les accès aux différents parkings.

**AUCUNE DÉROGATION NE SERA ACCEPTÉE** veuillez donc à vous mettre en ordre avant d'arriver sur le site.

Les véhicules qui ne seront pas munis de PASS Véhicule devront se rendre dans le parking public (gratuit).

## 2.4 NUMEROTATION et Position des stands.

L'attribution du numéro de course et de stand sera clôturée le 31 juillet 2026. Les équipages souhaitant être regroupés devront en faire la demande, via email, dès leur inscription.

Passé ce délai, le numéro sera attribué suivant l'ordre de rentrée de l'inscription et du paiement. **Le numéro attribué ne sera pas changé.**

### 2.4.1 MONTAGE DES STANDS et accès.

Le montage des stands pourra se faire le jeudi 06 août 2026 de 13h00 à 21h00 et/ou le vendredi 7 août de 9h à 22h00. L'accès à ces stands se feront en suivant les instructions de l'officiel à l'entrée de la zone, les véhicules devront être munis des documents administratifs remis APRÈS être passé au secrétariat.

Une demande d'accès aux stands pour un véhicule hors dimension tel que semi-remorque, etc...devra être introduite impérativement à l'organisateur avant le 30.06.2026 (accès difficile, nous devons prévoir la place surtout en temps de pluie). Tout gros véhicule, n'ayant pas fait l'objet d'une demande écrite suivie de l'accord de l'organisateur, se verra refuser l'accès à l'esplanade et aux parkings 1 et 2.

**LES VÉHICULES STANDS DOIVENT ABSOLUMENT AVOIR LE PASS d'accès.**

L'accès aux stands sera autorisé le jeudi 06 août 2026 de 13h00 à 21h00 en présence du Team Manager et uniquement aux équipages munis des documents administratifs (REÇU AU WELCOME). Il ne sera PAS possible d'accéder au site SANS ces documents !

**ATTENTION (Rappel) :** Tous les coureurs doivent impérativement se présenter PERSONNELLEMENT au secrétariat pour contrôle de leur licence. Après ce contrôle, leur bracelet sera placé SUR PLACE par le personnel du secrétariat.

A partir du jeudi 06 août 2026, TOUTE personne voulant se rendre sur le site de la Chinelle, devra prouver qu'elle peut y avoir accès. TOUTES les personnes dans les véhicules sont concernées.

Les stewards et agents de sécurité auront l'interdiction de fournir bracelet, pass etc.... AUCUNE exception ne sera acceptée par l'organisateur.

Veuillez donc à être en ordre avant d'arriver sur le site de la Chinelle.

**La circulation des motos, quads, scooter etc. est interdite sur le site, la seule dérogation autorisée est valable (et utile) pour le staff organisateur, les officiels, les autorités, ainsi que les secouristes (qui posséderons un PASS).**

Sauf cas d'urgence, le jeudi 06/08 et le vendredi 07/08, la circulation des véhicules sera interdite pour toute entrée et/ou sortie de l'esplanade de 23h00 à 05h00. Circulation interdite le samedi 08/08 à partir de 18h00 jusqu'à 05h00.

A partir du vendredi 7 août 12hr, les véhicules stationnés autant derrière les stands que les véhicules en Parking '12 heures' ne pourront sortir du circuit avant le dimanche 9 août 13hr.

#### 2.4.2 BRACELET D'ENTREE.

Les bracelets d'entrée seront vendus dès jeudi au WELCOME et aux divers points de caisse.

#### 2.5 ACTIVITE COMMERCIALE, PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES, DEBIT DE BOISSON, CATERING.

La moindre initiative devra faire l'objet d'une DEMANDE ÉCRITE auprès du secrétariat d'organisation pour le 01/07/2026 au plus tard.

Ces initiatives doivent avoir un rapport direct avec la course.

TOUTES OPERATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES, activité commerciale ET/OU RESTAURATION sont réservées à l'organisateur NON RESPECT : MISE HORS COURSE DE L'ÉQUIPAGE.

Les organisations de débit(s) de boissons par système à pression (Beer-Cooler, Pompe à bière, etc...) sont absolument proscrites. Toute infraction constatée sur le site de la Chinelle entraînera la mise hors course immédiate de l'équipage occupant le stand incriminé par l'infraction.

**Catering: Tout traiteur sera refusé sur le site. Nous entendons par traiteur les entreprises agréées venant avec des cuisines temporaires et remorque frigo. Aucune exception ne sera tolérée par l'organisateur.**